

WAXOYL AG

4054 Basel

Date d'émission 09.05.2019, Révision 22.03.2019

Version 01

Page 1 / 11

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**1.1 Identificateur de produit****Wheel****1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées****1.2.1 Utilisations pertinentes**

Nettoyant pour jantes

1.2.2 Utilisations déconseillées

Aucun connu.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société WAXOYL AG
 Oberwilerstrasse 98
 4054 Basel / SUISSE
 Téléphone +41-61-28177 94
 Téléfax +41-61-28177 85
 Site internet www.waxoyl.com
 E-mail info@waxoyl.ch

Secteur informatif**Informations techniques** info@waxoyl.ch**Fiche de Données de Sécurité** sdb@chemiebuero.de**1.4 Numéro d'appel d'urgence****Organe consultatif** ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59**SECTION 2: Identification des dangers****2.1 Classification de la substance ou du mélange [RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008]**

Skin Sens. 1: H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

2.2 Éléments d'étiquetage**Pictogrammes de danger****Mention d'avertissement**

ATTENTION

Contient:

Mercaptoacétate de sodium

Mentions de danger

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

Conseils de prudence

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
 P102 Tenir hors de portée des enfants.
 P260 Ne pas respirer les vapeurs / aérosols.
 P280 Porter des gants de protection / un équipement de protection des yeux / du visage.
 P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau / savon.
 P333+P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.
 P362+P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
 P501 Éliminer le contenu/récipient dans un centre agréé selon la réglementation locale/nationale.

Produits de nettoyage, 648/2004/CE, contient:

< 5% agents de surface non ioniques
 < 5% agents de surface amphotères
 parfums

2.3 Autres dangers**Dangers pour l'environnement**

Ne contient pas de matières PBT ou vPvB.

Autres dangers

D'autres dangers n'ont pas été constatés dans l'état actuel des connaissances.

SECTION 3: Composition / informations sur les composants**Type de produits:**

3.2 Le produit est un mélange.

| Conc. [%] | Substance |
|-----------|--|
| 5 - < 10 | Mercaptoacétate de sodium CAS: 367-51-1, EINECS/ELINCS: 206-696-4, Reg-No.: 01-2119968564-24-XXXX GHS/CLP: Acute Tox. 3: H301 - Acute Tox. 4: H312 - Skin Sens. 1: H317 - Met. Corr. 1: H290 |
| 1 - < 3 | Éthanol CAS: 64-17-5, EINECS/ELINCS: 200-578-6, EU-INDEX: 603-002-00-5, Reg-No.: 01-2119457610-43-XXXX GHS/CLP: Flam. Liq. 2: H225 - Eye Irrit. 2: H319 |

Commentaire relatif aux composants Ne contient pas ou moins de 0,1% des substances énumérées dans la liste (liste des substances dites préoccupantes, candidates pour la procédure d'autorisation-SVHC). Pour le texte intégral des mentions H: voir la SECTION 16.

SECTION 4: Premiers secours**4.1 Description des premiers secours**

| | |
|------------------------------------|---|
| Indications générales | Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation |
| Après inhalation | Assurer un apport d'air frais. En cas de malaises, se rendre chez le médecin. |
| Après contact cutané | En cas de contact avec la peau, laver immédiatement à l'eau et au savon. En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin. |
| Après contact avec les yeux | Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin. |
| Après ingestion | Appeler aussitôt un médecin. Ne pas faire vomir. Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau. |

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Effets irritants
Réactions allergiques

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter les symptômes.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1 Moyens d'extinction**

| | |
|---|--|
| Agent d'extinction approprié | Eau pulvérisée. Dioxyde de carbone. Produits extincteurs en poudre. Mousse. |
| Agent d'extinction non approprié | Jet d'eau. |

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Risque de formation de produits de pyrolyse toxiques.

5.3 Conseils aux pompiers

Utiliser un appareil respiratoire autonome.
Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Sol très glissant suite au déversement du produit.
Utiliser un vêtement de protection individuel.

6.2 Mesures de protection de l'environnement

Ne rien rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.
Empêcher la propagation à la surface (par ex. à l'aide de digues ou de barrières anti-huile).

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramasser avec un produit absorbant les liquides (par ex. sable, sciure, liant universel, terre à diatomées).
Le produit récupéré doit être éliminé conformément à la réglementation en vigueur.

6.4 Référence à d'autres sections

Voir les SECTION 8+13

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Utiliser uniquement dans des zones bien ventilées.
Observer les mesures de précaution usuelles propres à la manipulation de produits chimiques.

Ne pas manger, boire, fumer, priser sur le lieu de travail.
Nettoyer soigneusement la peau après le travail et avant les pauses.
Protéger la peau en appliquant une pommade.
Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conserver uniquement dans le récipient d'origine.
Empêcher les infiltrations dans le sol.
Ne pas stocker avec des produits alimentaires et des aliments pour animaux.
Conserver les récipients hermétiquement fermés.
Tenir à l'abri des échauffements/surchauffes.
Protéger du gel.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Voir la SECTION 1.2

SECTION 8: Contrôle de l'exposition / protection individuelle**8.1 Paramètres de contrôle****Composants possédants une valeur limite d'exposition (FR)**

| |
|--|
| Substance |
| Éthanol |
| CAS: 64-17-5, EINECS/ELINCS: 200-578-6, EU-INDEX: 603-002-00-5, Reg-No.: 01-2119457610-43-XXXX |
| VME: Valeurs limites de moyenne d'exposition: 1000 ppm, 1900 mg/m ³ , TMP (n°) 84; FT (n°) 48 |
| VLCT: Valeur limite court terme (15min): 5000 ppm, 9500 mg/m ³ |
| Glycérol |
| CAS: 56-81-5, EINECS/ELINCS: 200-289-5 |
| VME: Valeurs limites de moyenne d'exposition: 10 mg/m ³ , aérosols de |

DNEL

| |
|--|
| Substance |
| Mercaptoacétate de sodium, CAS: 367-51-1 |
| Industrie, dermique, Effets systématiques à long terme: 2,06 mg/kg bw/day. |
| Industrie, inhalatoire, Effets systématiques à long terme: 1,41 mg/m ³ . |
| Consommateurs, dermique, Effets systématiques à long terme: 0,9 mg/kg bw/day. |
| Éthanol, CAS: 64-17-5 |
| Industrie, inhalation (vapeur), Effets systématiques à long terme: 950 mg/m ³ . |
| Industrie, dermique, Effets systématiques à long terme: 343 mg/kg bw/d. |
| Consommateurs, absorption orale, Effets systématiques à long terme: 87 mg/kg bw/day. |
| Consommateurs, inhalation (vapeur), Effets systématiques à long terme: 114 mg/m ³ . |
| Consommateurs, dermique, Effets systématiques à long terme: 206 mg/kg bw/d. |
| Consommateurs, absorption orale, Effets systématiques à long terme: 87 mg/kg bw/d. |

PNEC

| |
|---|
| Substance |
| Mercaptoacétate de sodium, CAS: 367-51-1 |
| Station d'épuration/station de traitement des eaux (STP), 3,2 mg/L. |
| Eau de mer, 3,8 µg/L. |
| Eau douce, 38 µg/L. |
| Éthanol, CAS: 64-17-5 |
| soildu sol, 0,63 mg/kg. |
| sédiment (eau douce), 3,6 mg/kg. |
| Eau de mer, 0,79 mg/l. |
| Eau douce, 0,96 mg/l. |
| Ingestion (alimentaire), 0,38 g/kg. |
| sédiment (Eau de mer), 2,9 mg/kg. |
| Station d'épuration/station de traitement des eaux (STP), 580 mg/l. |

8.2 Contrôles de l'exposition

| | |
|--|---|
| Indications complémentaires sur la configuration des installations techniques | Assurer une ventilation du poste de travail adéquate. Les procédés de mesure destinés à la réalisation de mesures au lieu de travail doivent répondre aux exigences de performances de la norme DIN EN 482. Des recommandations sont par exemple indiquées sur la liste des substances dangereuses IFA. |
| Protection des yeux | lunettes de protection. (EN 166:2001) |
| Protection des mains | 0,4 mm Caoutchouc nitrile, >480 min (EN 374-1/-2/-3). Les indications sont données à titre de recommandation. Lors d'informations ultérieures, veuillez consulter le fournisseur de gants. |
| Protection corporelle | Vêtement de protection (EN 340) |
| Divers | Eviter le contact avec les yeux et la peau. Ne pas respirer les vapeurs/aérosols. Choisir les moyens de protection individuelle en raison de la concentration et de la quantité des substances dangereuses et du lieu de travail. S'informer auprès du fournisseur sur la résistance chimique des moyens de protection. |
| Protection respiratoire | Protection respiratoire en présence d'aérosol ou de brouillard de produit. Pour une brève exposition, appareil à cartouche filtrante combinée A-P2. (DIN EN 14387) |
| Risques thermiques | Non applicable |
| Limitation et surveillance de l'exposition de l'environnement | Protéger l'environnement en appliquant les mesures de contrôle appropriées pour éviter ou limiter les émissions. |

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

| | |
|---|----------------------------|
| Etat | liquide |
| Couleur | incolore |
| Odeur | caractéristique |
| Seuil olfactif | non applicable |
| Valeur du pH | 8,4 |
| Valeur du pH [1%] | Non déterminé |
| Point d'ébullition [°C] | Non déterminé |
| Point d'éclair [°C] | Non applicable |
| Inflammabilité (solide, gaz) [°C] | Non applicable |
| Limite inférieure d'explosion | Non applicable |
| Limite supérieure d'explosion | Non applicable |
| Propriétés comburantes | Non |
| Pression de vapeur/pression de gaz [kPa] | Non déterminé |
| Densité [g/ml] | Non déterminé |
| Densité de versement [kg/m³] | Non applicable |
| Solubilité dans l'eau | complètement miscible |
| Coefficient de partage [n-octanol/l'eau] | Non déterminé |
| Viscosité | non applicable |
| Densité relative de vapeur par rapport à l'air | Non déterminé |
| Vitesse d'évaporation | Non déterminé |
| Point de fusion [°C] | Non déterminé |
| Auto-inflammation [°C] | n'est pas auto-inflammable |
| Temp. de décomposition [°C] | Non déterminé |

9.2 Autres informations

Aucun

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Aucune connue lors d'une utilisation conforme aux prescriptions.

10.2 Stabilité chimique

Le produit est stable sous des conditions normales.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réagit au contact avec agents d'oxydation.

10.4 Conditions à éviter

Voir la SECTION 7.2.

10.5 Matières incompatibles

Agent d'oxydation

10.6 Produits de décomposition dangereux

Pas de produits de décomposition dangereux connus.

SECTION 11: Informations toxicologiques**11.1 Informations sur les effets toxicologiques****Toxicité aiguë**

| |
|---|
| Produit |
| ATE-mix, dermique, > 2000 mg/kg. |
| ATE-mix, oral, > 2000 mg/kg. |
| ATE-mix, inhalatoire (brouillard), > 5 mg/L 4h. |
| Substance |
| Mercaptoacétate de sodium, CAS: 367-51-1 |
| LD50, oral, rat: > 300 mg/kg (46%ig). |
| LD50, dermique, rat: > 1000 mg/kg bw. |
| LD50, oral, rat: 50 mg/kg bw. |
| Éthanol, CAS: 64-17-5 |
| LD50, dermique, lapin: > 2000 mg/kg (OECD 402). |
| LD50, oral, rat: 10470 mg/kg (OECD 401). |
| LC50, inhalatoire, rat: 117-125 mg/l/4h (OECD 403). |
| NOAEL, rat: > 3000 mg/kg/d (24 month OECD 451). |

| | |
|--|---|
| Lésions oculaires graves/irritation oculaire | En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Le données toxicologiques du produit complet ne sont pas disponibles. |
| Corrosion cutanée/irritation cutanée | Ne contient pas de substance importante remplissant les critères de classification. En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Le données toxicologiques du produit complet ne sont pas disponibles. |
| Sensibilisation respiratoire ou cutanée | Peut provoquer une allergie cutanée. En raison des informations disponibles, les critères de classification sont remplis. Le données toxicologiques du produit complet ne sont pas disponibles. Méthode de calcul |
| Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique | Ne contient pas de substance importante remplissant les critères de classification. En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Le données toxicologiques du produit complet ne sont pas disponibles. |
| Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée | Ne contient pas de substance importante remplissant les critères de classification. En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Le données toxicologiques du produit complet ne sont pas disponibles. |
| Mutagenèse | Ne contient pas de substance importante remplissant les critères de classification. En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Le données toxicologiques du produit complet ne sont pas disponibles. |
| Toxicité sur la reproduction | Ne contient pas de substance importante remplissant les critères de classification. En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Le données toxicologiques du produit complet ne sont pas disponibles. |
| Cancérogénèse | Ne contient pas de substance importante remplissant les critères de classification. En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Le données toxicologiques du produit complet ne sont pas disponibles. |
| Danger par aspiration | Ne contient pas de substance importante remplissant les critères de classification. |
| Remarques générales | Aucun |

SECTION 12: Informations écologiques**12.1 Toxicité**

| |
|--|
| Substance |
| Mercaptoacétate de sodium, CAS: 367-51-1 |
| LC50, (96h), poisson: 100 mg/L. |
| EC50, (72h), Algae: 100 mg/L. |
| EC50, (48h), Invertebrates: 38 mg/L. |
| Éthanol, CAS: 64-17-5 |
| LC50, (96h), Oncorhynchus mykiss: 13000 mg/l (OECD 203). |
| LC50, (48h), Daphnia magna: 12340 mg/l. |
| EC50, (72h), Algae: 275 mg/l (OECD 201). |
| EC50, (48h), Selenastrum capricornutum: 12900 mg/l (OECD 201). |

12.2 Persistance et dégradabilité

| | |
|---|---|
| Comportement dans les compartiments de l'environnement | Non déterminé |
| Comportement dans les stations d'épuration | Non déterminé |
| Biodégradabilité | Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) no 648/2004 relatif aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents. |

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Il ne faut pas s'attendre à des accumulations dans les organismes.

12.4 Mobilité dans le sol

Une substance qui s'écoule peut pénétrer dans le sol et entraîner des contaminations du sol et des nappes souterraines.

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB

Inclassables de PBT ou de VPVB sur base de toutes les informations disponibles.

12.6 Autres effets néfastes

Aucun connu.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1 Méthodes de traitement des déchets**

Les résidus de produits sont à éliminer dans le respect de la directive en matière de déchets 2008/98/CE ainsi que selon les réglementations nationales et régionales. Un code de nomenclature selon le Catalogue européen des déchets (CED) ne peut pas être déterminé pour ce produit, car une classification n'est permise qu'après l'indication des fins d'utilisation par le consommateur.

| | |
|--|--|
| Produit | Eliminer comme déchet dangereux. |
| Catalogue européen des déchets (recommandé) | 200129* |
| Emballage non nettoyé | Les emballages non contaminés peuvent être recyclés. Les emballages non contaminés peuvent être réutilisés. |
| Catalogue européen des déchets (recommandé) | 150110* |

WAXOYL AG

4054 Basel

Date d'émission 09.05.2019, Révision 22.03.2019

Version 01

Page 9 / 11

SECTION 14: Informations relatives au transport**14.1 Numéro ONU**

Transport routier vers ADR/RID Non applicable

Transport fluvial (ADN) Non applicable

Transport maritime selon IMDG Non applicable

Transport aérien selon IATA Non applicable

14.2 Nom d'expédition des Nations unies

Transport routier vers ADR/RID MARCHANDISE NON-DANGEREUSE

Transport fluvial (ADN) MARCHANDISE NON-DANGEREUSE

Transport maritime selon IMDG NOT CLASSIFIED AS "DANGEROUS GOODS"

Transport aérien selon IATA NOT CLASSIFIED AS "DANGEROUS GOODS"

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Transport routier vers ADR/RID Non applicable

Transport fluvial (ADN) Non applicable

Transport maritime selon IMDG Non applicable

Transport aérien selon IATA Non applicable

14.4 Groupe d'emballage

Transport routier vers ADR/RID Non applicable

Transport fluvial (ADN) Non applicable

Transport maritime selon IMDG Non applicable

Transport aérien selon IATA Non applicable

14.5 Dangers pour l'environnement

Transport routier vers ADR/RID Non

Transport fluvial (ADN) Non

Transport maritime selon IMDG Non

Transport aérien selon IATA Non

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Indication correspondante aux sections 6 à 8.

WAXOYL AG

4054 Basel

Date d'émission 09.05.2019, Révision 22.03.2019

Version 01

Page 10 / 11

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable

SECTION 15: Informations relatives à la réglementation**15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

| | |
|---|---|
| PRESCRIPTIONS DE CEE | 1991/689 (2001/118); 2010/75; 2004/42; 648/2004; 1907/2006 (REACH); 1272/2008; 75/324/EEC (2016/2037/EC); (EU) 2015/830; (EU) 2016/131; (EU) 517/2014 |
| RÈGLEMENTS DE TRANSPORT | ADR (2019); IMDG-Code (2019, 39. Amdt.); IATA-DGR (2019) |
| RÈGLEMENTATIONS NATIONALES (FR): | Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France 2012. |
| - Observer les restrictions d'emploi | Observer les restrictions d'emploi qui s'appliquent aux femmes enceintes ou qui allaitent. Observer les restrictions d'emploi qui s'appliquent aux jeunes. |
| - VOC (2010/75/CE) | < 2 % |

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Non applicable

SECTION 16: Autres informations**16.1 Mentions de danger (SECTION 03)**

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
H290 Peut être corrosif pour les métaux.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H312 Nocif par contact cutané.
H301 Toxique en cas d'ingestion.

WAXOYL AG

4054 Basel

Date d'émission 09.05.2019, Révision 22.03.2019

Version 01

Page 11 / 11

16.2 Abréviations et acronymes:

ADR = Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route
 RID = Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises dangereuses
 ADN = Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voie de navigation intérieure
 ATE = acute toxicity estimate
 CAS = Chemical Abstracts Service
 CLP = Classification, Labelling and Packaging
 DMEL = Derived Minimum Effect Level
 DNEL = Derived No Effect Level
 EC50 = Median effective concentration
 ECB = European Chemicals Bureau
 EEC = European Economic Community
 EINECS = European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
 ELINCS = European List of Notified Chemical Substances
 GHS = Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals
 IATA = International Air Transport Association
 IBC-Code = International Code for the Construction and Equipment of Ships carrying Dangerous Chemicals in Bulk
 IC50 = Inhibition concentration, 50%
 IMDG = International Maritime Code for Dangerous Goods
 IUCLID = International Uniform Chemical Information Database
 LC50 = Lethal concentration, 50%
 LD50 = Median lethal dose
 LC0 = lethal concentration, 0%
 LOAEL = lowest-observed-adverse-effect level
 MARPOL = International Convention for the Prevention of Marine Pollution from Ships
 NOAEL = No Observed Adverse Effect Level
 NOEC = No Observed Effect Concentration
 PBT = Persistent, Bioaccumulative and Toxic substance
 PNEC = Predicted No-Effect Concentration
 REACH = Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals
 STP = Sewage Treatment Plant
 TLV@/TWA = Threshold limit value – time-weighted average
 TLV@STEL = Threshold limit value – short-time exposure limit
 VOC = Volatile Organic Compounds
 vPvB = very Persistent and very Bioaccumulative

16.3 Autres informations**Méthode de classification**

Skin Sens. 1: H317 Peut provoquer une allergie cutanée. (Méthode de calcul)

Positions modifiées

Aucun



Copyright: Chemiebüro®

